

Compte-rendu synthétique du conseil d'administration du 31 mars 2022

Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes
Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art,
Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Université de Nantes
Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, *pouvoir de Isabelle Chardonnier*
Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes
Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, Université Rennes2,
directeur PUR
Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et
culturelle, Région Bretagne
Franck Nicolon, secrétaire du conseil régional Pays de la Loire
René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire, *pouvoir de Marc Le Bourhis*
Solene Tonon, conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, ville de Rennes
Paul Girard étudiant musique
Tristan Jezequel intervenant musique, coordonnateur musiques traditionnelles, *pouvoir de Rosine Nadjar*
Anne-Sophie Lamberthon conseillère régionale Région Pays de la Loire
Chantal Remoué, conseillère DRAC Pays de la Loire
Reza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole
Camille Sonrier, chargée RH et paie, représentante du personnel permanent

Membres titulaires excusés

Edwige Audon, adjointe au directeur du département danse, représentante du personnel permanent
Benoît Careil, adjoint culture ville de Rennes
Isabelle Chardonnier, directrice, DRAC Bretagne, *pouvoir donné à Stéphanie Carnet*
Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante DRAC Bretagne
Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, ville d'Angers
Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne
Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire, *pouvoir donné à René Phalippou*
Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et
égalité hommes femmes, Région Pays de la Loire
Rosine Nadjar, intervenante danse, *pouvoir donné à Tristan Jezequel*

Membres suppléants excusés

Pascale Mitonneau, conseillère déléguée aux spectacles vivants, ville d'Angers
Guillaume Robic, conseiller régional Région Pays de la Loire
Aymeric Seassau, Ville de Nantes, délégué à la culture
Audrey Balavoine, intervenante danse

Et en présence de

Jean-François Bertrand, adjoint au directeur, chef du service arts et développement territorial, direction de la culture, Région Bretagne
Thierry Le Nedic, directeur de la culture et des pratiques culturelles, Région Bretagne
Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
Maurice Courchay, directeur du département danse
Marc Clérvet, directeur adjoint département musique
Natacha Cliquet, responsable administrative et financière
Taoufik Ligali, renfort du CDG35 sur le poste de responsable administrative et financière
Léna Roblin, chargée de la communication
Christophe Martins, coordonnateur technique département musique
Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice Erasmus+
Christine Mellier, chargée de la comptabilité

La Présidente ouvre la séance et remercie l'ensemble des personnes présentes.

Elle précise que compte tenu de l'importance de l'ordre du jour de ce conseil d'administration, comme le prévoit les statuts, elle a souhaité inviter l'ensemble de personnels permanents du Pont Supérieur, étant entendu qu'ils ne prendront pas part au débat et aux délibérations.

La Présidente ouvre la séance en précisant que le conseil d'administration ne va pas se dérouler comme prévu par l'ordre du jour. A la demande de l'Etat-Ministère de la Culture, faite le jeudi 31 mars 2022 le matin, les délibérations relatives au budget ne seront pas votées.

I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2022

La présidente du Pont Supérieur soumet le compte rendu du dernier conseil d'administration au vote de l'assemblée. La présidente du Pont Supérieur remercie le groupe technique pour le travail effectué en amont de la tenue de ce conseil d'administration.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité (5 personnes ne prennent pas part au vote, n'ayant pas participé à la séance du 31 janvier 2022)

La Présidente passe la parole à René Phalippou, directeur adjoint de la DRAC Pays de la Loire.

Il indique qu'il s'exprime au nom des deux DRACs, qui pilotent conjointement le suivi de l'EPCC Le Pont Supérieur.

Suite aux travaux du groupe technique du 17 mars dernier, un déficit important a été constaté sur l'exercice 2021 ; le budget primitif 2022 élaboré prend en compte un nouveau déficit qui absorberait la réserve actuelle. Les inquiétudes sont donc fortes à la fois pour 2022 et pour la suite de la trajectoire à l'horizon 2023; il convient de distinguer de ce qui relève du structurel et de ce qui relève du conjoncturel.

En conséquence, l'Etat ne souhaite pas que le budget primitif 2022 soit proposé au vote. En application de l'article L1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au regard de la situation, la loi autorise le vote du budget avant le 15 avril. Le vote du BP 2022 pourra donc être reporté tout en devant intervenir avant le 15 avril 2022.

Il s'agit de comprendre très précisément ce qui relève du conjoncturel et du structurel ; de mieux cerner les mesures d'économie qui seront mises en œuvre pour sécuriser le fonctionnement de l'EPCC en 2022, et au-delà. Les DRACs souhaitent connaître le montant des charges en vitesse de croisière. La nomenclature des EPCC ne permet pas d'avoir une vision analytique de façon simple. Il indique de faire ce travail d'identification des dépenses d'ordre structurel et d'ordre conjoncturel en lien avec le contrôleur de gestion de la DRAC Pays de la Loire.

René Phalippou indique que la DRAC est pleinement investie dans le dialogue avec Le Pont Supérieur pour aboutir à un nouveau vote d'ici une dizaine de jours. A défaut de moyens supplémentaires, il faudra prioriser les dépenses. Evaluer ce qui pourra être absorbé par de la rationalisation, de façon à aboutir à un budget primitif équilibré avec déficit qui sera raisonnablement absorbable.

Il précise que les DRACS plaident auprès de l'administration centrale pour disposer de moyens nouveaux mais sans réponse. Quand on a une dynamique avec un accroissement des charges, c'est une course sans fin.

Catherine Lefaix-Chauvel intervient pour dire qu'un énorme travail d'analyse budgétaire a été effectué pour proposer des documents clairs et sincères aux administrateurs. A la suite du groupe technique du 17 mars, à nouveau plusieurs tableaux ont été élaborés à la demande de la DRAC Pays de la Loire permettant d'identifier précisément par comptes les postes de dépenses relevant du structurel et du conjoncturel.

Stéphanie Carnet dit que certains documents n'ont pas été fournis tels que le compte de gestion 2021.

La directrice générale indique que c'est un document établi par l'agent comptable du Pont Supérieur qui est la paierie régionale des pays de la Loire et a été reçu tard, à savoir le 17 mars 2022. C'est un document très technique de plus de soixante pages. Le payeur régional a validé la conformité au centime près du compte de gestion 2021 avec le compte administratif 2021. Les projets de délibération relatifs au compte de gestion 2021 reprennent donc strictement les chiffres validés par le payeur régional. Par ailleurs, la note explicative du BP2021 comporte tout un paragraphe extrêmement clair sur l'explication du résultat de l'exercice 2021, qui a bien été commenté lors du groupe technique du 17 mars dernier. Nous restons toujours à la disposition des tutelles pour répondre à leurs questions.

Stéphanie Carnet souhaite préciser que tout document officiel, même technique, lorsqu'il est demandé par les pouvoirs publics doit être transmis. Par ailleurs, ce document a été transmis les années précédentes.

Franck Nicolon prend la parole pour demander si, compte tenu de la présence des personnels permanents du Pont Supérieur, cela suscite des inquiétudes.

La Présidente passe la parole à Camille Sonrier, représentante des personnels permanents. Elle remercie d'abord Franck Nicolon et commence par expliquer que - oui, l'EPCC était une structure fragile par son insuffisance de structuration administrative qui a conduit à de la souffrance au travail pendant plusieurs années. En 2020 et 2021, il y a eu des effets très positifs suite à un long et profond travail avec les services du CdG35 qui a abouti à un certain nombre de préconisations et donc de demandes de création ou de transformation de postes ; celles-ci pourront faire l'objet d'un temps d'explication par rapport à ces différentes demandes. Ainsi la demande de création d'un poste d'adjoint technique à temps complet correspond à l'une de ces préconisations et surtout à des besoins identifiés au département musique. Pour rappel, depuis la création du Pont Supérieur en bi-site, un unique coordonnateur technique ne peut assumer l'ensemble de la charge de travail sur deux sites distants de 110 kms. Aujourd'hui, ces missions pour le département musique sur le site du Blosne, sont assurées par un agent de la mission temporaire du CdG35 dont la facturation est bien plus onéreuse que si l'agent était intégré directement à l'effectif des agents permanents. Les demandes de création de postes ne sont pas des créations sèches, mais correspondent à une régularisation de postes, pour des missions de coordination d'esthétique musicale au DNSPM depuis des années par différents vacataires.

Béatrice Macé, prend la parole pour indiquer que la situation actuelle est devenue difficile pour la collaboration. Selon elle, les tutelles ne disposent pas des éléments qui leur permettent de prendre leurs responsabilités. Il est important d'avoir cette grille de responsabilités.

La Présidente partage en visioconférence une infographie qui présente ce qui pèse aujourd'hui sur le fonctionnement et le budget de l'EPCC. Deux extraits du rapport d'information du Sénat du 16 février 2022 sur l'enseignement supérieur du spectacle vivant sont partagés ; *"les pôles d'enseignement supérieur ont ainsi additionné les missions, sans réelle consolidation des moyens, au risque de connaître une réelle crise de croissance"* et *"La volonté de les faire rayonner et favoriser la mise en place d'une nouvelle cartographie de l'enseignement supérieur du spectacle vivant suppose aujourd'hui un soutien plus important de l'Etat"*.

René Phalippou précise qu'on est arrivé à un stade où il y a un risque budgétaire, que les tutelles ont besoin d'outils pour prendre des décisions. Le cadre budgétaire n'est pas acquis : s'il faut revoir en profondeur, alors on reverra.

Les projets de délibération suivants :

2 - COMPTE DE GESTION 2021

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

5 - BUDGET PRIMITIF 2022

Ne sont pas soumis au vote et un nouveau conseil d'administration aura lieu le 11, le 12 ou le 13 avril prochain.

6 - CONTRAT DE PRET LIGNE DE TRESORERIE

Vote à l'unanimité.

7 - PROGRAMMATION DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC (CONTRIBUTION DE LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS)

Vote à l'unanimité.

8 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Vote à l'unanimité.

9 - REMISE GRACIEUSE

Vote à l'unanimité.

10 - SUPPRESSION DE POSTE

Dans la suite du précédent conseil d'administration, où a été voté la création d'un grade de directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie suite à l'avancement de grade du directeur du département musique il s'agit de supprimer l'ancien grade à savoir directeur d'établissement d'enseignement artistique 2ème catégorie.

Vote à l'unanimité.

Les projets de délibération suivants, qui ont des incidences financières sur le budget prévisionnel 2022 :

- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE/SAISONNIER D'ACTIVITE)

- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

- CREATION DE DEUX POSTES D'ATTACHES TERRITORIAUX A TEMPS NON COMPLET

- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Ne sont pas soumis au vote et un nouveau conseil d'administration aura lieu le 11, le 12 ou le 13 avril prochain.

La Présidente indique que la séance est bientôt terminée.

La suite de l'ordre du jour ne sera pas abordée aujourd'hui, car une autre visio conférence va se tenir en urgence en présence uniquement des deux DRACs et des deux Régions.

La date du prochain conseil d'administration sera communiquée très rapidement.

.

Françoise Rubellin clôt le conseil d'administration. La séance est levée à 15h30.